



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le 14 décembre à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHAUNAY, sous la Présidence de Monsieur Guy SAUVAITRE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 09.12.2015

**Présents** : Mr SAUVAITRE Guy, Mr SOUCHE Guy, Mr TEXIER Jean-Louis, Mme DESBOURDES Béatrice, Mr TERRANOVA Jean-Luc, Mr GARGOUIL Jean-François, Mme DEFORGES Déborah, Mr GRANIER Michel, PASQUAY Françoise, Mme MIRBEAU Michèle, Mr CADIOUX Henri-Louis,

**Pouvoir** : Mme BRIZZI Floriane,

**Absents** : Mr VANNERON Michel, Mme TARDY Laurence, Mme COLE Della,

**Secrétaire de séance** : Mme DEFORGES Déborah a été nommée secrétaire de séance.

---

**OBJET : Décision modificative n°4 -2015 : Commune**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre les décisions modificatives suivantes :

Section Investissement : Dépenses

Article 0209/2131	Ad'ap ERP	+ 5 000 €
Article 2111/0163	Réserve foncière	+ 200 €
Article 020	Dépenses imprévues	- 5 200 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

---

Continuation de la séance du 14 décembre 2015

---

**OBJET : Effacement de dette : admission en non-valeur**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la mise en non-valeur d'une somme de 41,10 € correspondant à des frais de repas de la cantine scolaire.

---

Continuation de la séance du 14 décembre 2015

---

**Objet : Validation du plan d'entretien communal –Eaux de Vienne**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Plan d'Entretien Communal, ses objectifs sont :

- De réaliser un état des lieux des pratiques de la commune concernant l'entretien de sa voirie et des espaces verts,
- De faire un point sur la situation de la commune vis-à-vis des nouvelles réglementations,
- D'identifier les zones à risques pour la santé publique,
- De proposer différentes solutions techniques adaptées à la commune permettant de réduire les risques de transferts vers la ressource en eau,
- De limiter l'utilisation des produits phytosanitaires,

Après présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour et 1 abstention, APPROUVE le Plan d'entretien Communal établi par Eaux de Vienne-SIVEER.

Continuation de la séance du 14 décembre 2015

**OBJET : Vente du terrain N°1 du lotissement Les Grandes Vignes**

Monsieur le Maire informe que Monsieur PRADIGNAC Guillaume et Mademoiselle GERVAIS Anaïs par courrier en date du 20 novembre 2015 sollicitent l'acquisition de lot n°1 du «Lotissement les Grandes Vignes ». L'article 16 de la loi de finances rectificative 2010 stipule que toutes les ventes de terrains à bâtir issus de l'aménagement de lotissement sont assujettis de plein droit à la TVA, ce qui se traduit par une vente hors taxe de chaque lot à laquelle sera ajoutée un montant de TVA collectée à reverser aux services fiscaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et en application de l'article ci-dessus, décide de la vente à Monsieur PRADIGNAC Guillaume et Mademoiselle GERVAIS Anaïs du lot n°1, cadastré section D n°1658 d'une superficie de 1460 m<sup>2</sup>. Le Prix de vente versé par les acquéreurs s'élève à 16 €/m<sup>2</sup> soit 1460 x 16 = 23 360 €. Il sera versé aux services fiscaux le montant de la TVA calculé sur la marge.

Continuation de la séance du 14 décembre 2015

**OBJET : Droit de préemption : Karine BOURDIN/Julien PINEAU**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner soumise au droit de préemption pour un bien appartenant à Madame BOURDIN Karine et Monsieur PINEAU Julien, cadastré section D n°849 et 1308 situé 2 Impasse de la Montée à CHAUNAY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Continuation de la séance du 14 décembre 2015

**OBJET : Commission Commerce, Artisanat, Foire et Marchés**

Monsieur Jean-Louis TEXIER, adjoint au Maire, donne le compte rendu de la commission tenue le 9 décembre 2015.

1- Transfert du marché du lundi au dos de la salle des fêtes :

Le conseil municipal donne son accord de principe. Une information sera faite auprès des commerçants non sédentaires. Une étude sera réalisée concernant la possibilité du raccordement électrique.

2- Demande de Monsieur VUZE Gilles, artisan Boucher Charcutier, commerçant ambulancier non sédentaire, pour installer sa remorque magasin place de l'église le samedi matin.

Le conseil municipal donne son accord. Un marché pour les commerçants non sédentaires sera créé le samedi matin à partir de 2016. Une étude sera réalisée concernant la possibilité du raccordement électrique.

---

Continuation de la séance du 14 décembre 2015

---

**OBJET : Agenda d'Accessibilité programmé**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 septembre dernier, le conseil municipal avait confirmé au Bureau SOCOTEC la mission de diagnostic pour la mise en accessibilité des ERP de la commune.

Après avoir pris connaissance du résultat des investigations pour chaque établissement et des préconisations s'y rapportant, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver l'agenda à l'accessibilité programmé sur 2 périodes de 3 ans maximum vu l'ampleur des travaux envisagés,
- D'inscrire chaque année au budget de la commune les sommes nécessaires à la réalisation des travaux prévus au calendrier prévisionnel de mise en accessibilité des établissements,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

---

Continuation de la séance du 14 décembre 2015

---

**OBJET : Questions diverses**

Station carburant : monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec Monsieur VAHÉ pour l'installation d'une station carburant « CLID EXPRESS ». La commune doit mettre un terrain à disposition sous forme d'un bail emphytéotique, la construction et la gestion sont ensuite assurées par un investisseur.

Nuisances sonores : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa demande auprès de la DIR Atlantique pour la construction d'un mur anti-bruit sur la traversée du bourg de CHAUNAY.

Croix hosannière : les travaux de restauration du monument sont achevés.

Dossier accessibilité des espaces et bâtiments publics : Monsieur le Maire informe le conseil municipal des remarques de Mr CHAZELAT, Architecte des bâtiments de France concernant les travaux d'accessibilité de la cantine scolaire et ceux du restaurant « Le Central ». Le coût de l'opération est majoré de 22 500 € TTC. Lors de la consultation des entreprises, ces travaux supplémentaires seront mis en option.

14 DECEMBRE 2015			
NOM	Prénom	Fonction	Emargement
SAUVAITRE	Guy	Maire	
BRIZZI	Floriane	1 <sup>er</sup> adjoint	POUVOIR
TEXIER	Jean-Louis	2 <sup>ème</sup> adjoint	
SOUCHÉ	Guy	3 <sup>ème</sup> adjoint	
TARDY	Laurence	Conseillère Municipale	ABSENT
DEFORGES	Déborah	Conseillère Municipale	
GARGOUIL	Jean-François	Conseiller Municipal	
COLE	Della	Conseillère Municipale	ABSENT
CADIOUX	Henri-Louis	Conseiller Municipal	
MIRBEAU	Michèle	Conseillère Municipale	
GRANIER	Michel	Conseiller Municipal	
PASQUAY	Françoise	Conseillère Municipale	
VANNERON	Michel	Conseiller Municipal	ABSENT
DESBOURDES	Béatrice	Conseillère Municipale	
TERRANOVA	Jean-Luc	Conseiller Municipal	